

Les centres d'accueil pour juifs étrangers de Saint-Thomas-en-Royans et de Rosans (1942-1944)

Philippe HANUS, historien, chercheur associé au LARHRA

Au nombre des « lieux-témoins » de la Seconde Guerre mondiale qui n'ont guère laissé de traces dans le paysage mémoriel figurent les cinq centres d'accueil de l'abbé Glasberg, ouverts dans le but de soustraire des juifs étrangers aux rigueurs de la législation répressive de Vichy. Deux d'entre eux, situés à Saint-Thomas-en-Royans (Drôme) et à Rosans (Hautes-Alpes), non loin de Nyons, ont retenu notre attention. Nous proposons, à partir de l'étude parallèle de ces établissements, d'apporter une modeste contribution à l'histoire de la persécution, mais aussi du sauvetage des réfugiés juifs dans la France occupée.

Xénophobie et antisémitisme dans la France des années 1930

Jamais la France n'a connu un tel afflux migratoire que durant l'entre-deux-guerres, période au cours de laquelle sa population d'origine étrangère triple presque, passant d'un peu plus d'un million à près de trois millions d'individus, ce qui fait d'elle la nation occidentale la plus ouverte aux immigrants, parmi lesquels figurent nombre de réfugiés¹.

Dans le contexte de la grande dépression économique des années 1930 se propage dans la société française un discours national-sécuritaire au sein duquel xénophobie et antisémitisme se taillent la part du lion. On assiste à la banalisation d'une rhétorique de l'« invasion » - visant aussi bien les migrants italiens que les réfugiés d'Europe centrale et orientale, notamment juifs à partir d'avril 1933 - dans la presse et la classe politique conservatrices, mais aussi dans certains syndicats². Après l'expérience du Front populaire, alors que l'intensité des persécutions augmente du fait de la dictature en Allemagne et en Autriche, la politique d'aide aux réfugiés se durcit³. C'est ainsi que le gouvernement Daladier élabore un appareil législatif renforçant le contrôle aux frontières, restreignant l'accueil et désignant certains immigrants comme « indésirables ». Les préfets

peuvent désormais décider de l'éloignement, de l'assignation à résidence, voire de l'enfermement des individus supposés dangereux pour la sécurité publique, notamment les antifascistes allemands et autrichiens, ainsi que les réfugiés espagnols. Différents organismes, laïcs ou confessionnels, prennent aussitôt l'initiative d'assister les internés.

Les premières mesures de Vichy contre les étrangers et les juifs (1940-1941)

Même si une certaine continuité peut être établie entre les mesures discriminatoires prises à l'encontre des étrangers par les deux régimes, il existe une différence de nature entre une politique d'exception liée à la guerre, mise en œuvre par la Troisième République et une logique d'exclusion, consubstantielle de l'État français et du système d'occupation allemand, qui impose ses propres objectifs de « purification du corps social⁴ ». En l'espace de quelques semaines, Vichy se dote en effet d'un outil législatif antisémite cohérent (recensement, dénaturalisations, interdictions professionnelles, aryansisation des entreprises⁵) dont le point d'orgue est le statut des juifs du 3 octobre 1940, immédiatement suivi d'une procédure d'internement ou d'assignation à résidence des apatrides et étrangers de « race juive ». Environ 40 000 d'entre eux sont transférés dans les camps de Gurs, Rivesaltes, Le Vernet, Agde ou les Milles, pour ne citer que les plus importants, dans des conditions de vie dégradantes⁶. À côté de ces camps gigantesques se dessine une constellation de lieux de privation de liberté comme ceux de Loriol, Montélimar ou de Chambaran (Lentivol) puis Crest⁷. Enfin, à la demande des Allemands, un Commissariat général aux questions juives est créé le 29 mars 1941, instance de régulation de la politique antisémite d'État, bientôt mise au service de la Solution finale⁸.

On assiste à la banalisation d'une rhétorique de l'« invasion » - visant aussi bien les migrants italiens que les réfugiés d'Europe centrale et orientale, notamment juifs à partir d'avril 1933.

L'action de l'abbé Glasberg en faveur des réfugiés et des internés

La propagande officielle de Vichy mêle subtilement la « question juive » à l'immigration et renforce ainsi la cohésion nationale contre une supposée menace à la fois interne et externe. Face à l'aggravation des

Face à l'aggravation des persécutions antisémites dont certains constatent l'atrocité, même s'ils ne soupçonnent pas nécessairement le projet génocidaire, un front de résistance spirituelle s'établit au sein des ecclésiastiques lyonnais

persécutions antisémites dont certains constatent l'atrocité, même s'ils ne soupçonnent pas nécessairement le projet génocidaire, un front de résistance spirituelle s'établit au sein des ecclésiastiques lyonnais⁹. Parmi ceux-ci se distingue l'abbé Glasberg qui met toute son énergie à lutter contre le fascisme. Né en Ukraine, dans une famille juive convertie au christianisme, Alexandre Glasberg

émigre en France en 1931¹⁰. Au séminaire universitaire de Lyon, il bénéficie de l'aura intellectuelle de théologiens progressistes. Devenu prêtre, il est nommé en 1938 à Saint-Alban, paroisse d'un faubourg ouvrier de Lyon, et y effectue un travail pionnier dans l'accueil des étrangers. En 1940, le cardinal Gerlier de Lyon, interlocuteur privilégié

de Vichy dans la zone sud¹¹, nomme Glasberg délégué du Comité d'aide aux réfugiés (CAR)¹², ce qui l'autorise à pénétrer dans les camps en tant que représentant du Primat des Gaules. C'est un coup de génie pour le « petit prêtre » remarque Patrick Cabanel : « un homme ou un organisme anticonformistes, progressistes, aux pratiques devenues un jour illégales, s'abritent derrière l'autorité d'un de ces princes des Églises chrétiennes devenus, au moins un temps, les masses de granit du régime de Vichy¹³. » Sur place, l'abbé Glasberg découvre que Vichy livre aux nazis des opposants politiques allemands ayant trouvé asile en France. Bénéficiant de complicités dans diverses branches de l'appareil d'État, il contribue à faire passer certains d'entre eux vers la Suisse ou l'Afrique du Nord. Il intègre ultérieurement l'Amitié chrétienne - association interconfessionnelle proche du mouvement de résistance Témoignage chrétien, qui bénéficie du haut patronage de Gerlier et du pasteur Bœgner¹⁴ - mobilisée auprès des réfugiés et étrangers persécutés.

Dans un contexte général de pénurie et de désorganisation des transports, la question de l'accès aux ressources alimentaires dans les camps est aggravée par la brusque augmentation du nombre des internés à l'automne 1940. L'appui des œuvres d'assistance devient alors un élément indispensable pour améliorer leur situation. C'est donc par pragmatisme et par calcul que Vichy engage la concertation avec des organisations françaises et étrangères et met en place le Comité de coordination pour l'assistance dans les camps¹⁵. Alexandre Glasberg s'y engage et rejoint alors les « internés volontaires » de la CIMADE, de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) ou des Éclaireurs israélites de France (EIF) qui travaillent à l'intérieur des camps.

Genèse des centres d'accueil

Porteur d'un engagement social et politique émancipateur, l'abbé Glasberg se déclare « ennemi convaincu de l'esprit d'œuvre, tel qu'il est actuellement entendu dans le monde catholique en France¹⁶ ». Aussi crée-t-il, au printemps 1941, avec Nina Gourfinkel et le soutien du docteur Weil de l'OSE, une Direction des centres d'accueil (DCA) devant servir de refuge à quelques individus libérés des camps. Il est important de rappeler que pour Glasberg, la DCA a aussi une visée politique ; il s'agit de repérer dans l'appareil d'État vichyste



Alexandre
Glasberg
(1902-1981)
Collection Roger Millot

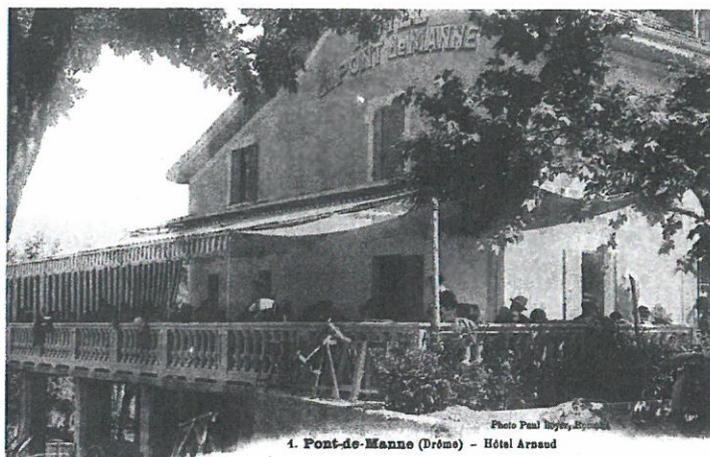
les « rares bonnes volontés qui secrètement se maintiennent à la préfecture, à la Sûreté » et de les amener à participer à des actes transgressifs¹⁷.

Au terme de plusieurs mois d'un travail harassant, le projet, appuyé par les plus hautes autorités ecclésiastiques, est finalement accepté par Vichy le 13 juin 1941. Il faut préciser que ces établissements de taille réduite offrent des conditions de transparence administrative et de contrôle - les pensionnaires ne sont pas libérés, mais en « congés non libérables » - qui les mettent à l'abri de la suspicion des pouvoirs publics. Cinq centres vont donc être ouverts dans les départements de montagne ou des lieux isolés en milieu rural :

- Chansaye (Roche d'Ajoux, Rhône) : cinquante-sept internés de Gurs en novembre 1941, puis vingt du camp de Noé en mai 1942.
- Pont-de-Manne : cinquante-deux adultes de Gurs, en mai 1942.
- Lastic (Rosans, Hautes-Alpes) : cinquante-six jeunes de Gurs et leurs moniteurs en mai-juin 1942.
- Vic-sur-Cère (Cantal) : quarante jeunes filles de Gurs et Rivesaltes durant l'été 1942.
- Cazaubon, château du Bégué (Gers) : recrutement clandestin.

Dans l'esprit de Glasberg, le centre d'accueil devait être « une sorte de maison communautaire » où les réfugiés auraient eu la possibilité de vivre « dans des conditions compatibles avec la dignité humaine¹⁸ ». L'utopie fondatrice des centres repose en effet sur l'idée d'autogestion (vision sociale avant-gardiste, étrangère à l'esprit des œuvres de bienfaisance) qui s'avérera impossible à mettre en œuvre concrètement, surtout après l'expérience déshumanisante du camp. Dans les faits, les centres vont donc être placés sous la responsabilité des économes qui en assurent la gestion quotidienne.

Concernant le choix des candidats, on privilégie « des hommes et des femmes viables, pour leur donner la possibilité d'atteindre la fin de l'orage sans subir la déchéance imposée par l'internement¹⁹ ». Pour assurer l'autarcie économique du centre, deux tiers des hébergés sont accueillis gratuitement, tandis que le dernier tiers est recruté parmi ceux qui peuvent payer une pension ou qui sont soutenus par leur famille émigrée en Suisse ou en Amérique. Afin d'accélérer les formalités de transfert, il est décidé de choisir les hébergés dans



le plus grand camp, celui de Gurs. Les démarches de sélection sur place sont accomplies par Ninon Haït²⁰ et David Donoff du Service social d'aide aux émigrants (SSAE)²¹. Pour qu'un individu rejoigne une maison d'accueil, il lui faut ensuite obtenir une triple autorisation : celle du ministère de l'Intérieur et des préfets du département d'internement puis du département d'accueil et l'assurance qu'une subsistance sera fournie à l'intéressé par un organisme de bienfaisance.

Le centre d'accueil du Pont-de-Manne à Saint-Thomas-en-Royans

Second centre d'accueil après Chansaye, l'hôtel du Pont-de-Manne - situé sur les rives de la rivière Bourne - est ouvert par la DCA le 8 mai 1942. Y sont prioritairement hébergés des réfugiés juifs, mais aussi quelques opposants au nazisme²². Concernant la création et le fonctionnement du centre, des informations lacunaires ont été recueillies par André Vincent-Baume auprès de l'officier de gendarmerie de Saint-Jean-en-Royans²³. M. Bitsch est contacté début 1942 par l'abbé Glasberg pour louer son hôtel, qui sera occupé par une soixantaine d'individus des deux sexes, âgés de 40 à 60 ans. Les occupants demeurent assez longtemps dans le centre, ce qui signifie qu'il n'est pas un lieu de transit. Ils jouissent d'une certaine liberté, mais entretiennent peu de relations avec les gens du pays. Le pasteur Fabre de Romans, délégué de la CIMADE, évoque ses visites régulières dans ce qu'il appelle un « refuge grand ouvert²⁴ ». Bien que la liste des pensionnaires ait disparu, il se souvient y avoir côtoyé les familles Ebbecke, Peters, Gauck, ainsi que M. Blumenfeld, M^{me} Marx et sa fille. Grâce à des archives orales, il est en outre possible de reconstituer le parcours de certains pensionnaires comme Iwan et Lina Moos, Edith Moos et Pauline Lilien « transférés ensemble le 8 mai

Hôtel Bitsch du Pont-de-Manne à Saint-Thomas-en-Royans. Il fonctionne comme centre d'accueil à partir du 8 mai 1942.

ADD, 30 FI 331

1942, avec cinquante autres prisonniers, de Gurs au Pont-de-Manne²⁵. »

Arrestations et sauvetages au cours de l'été 1942

L'année 1942 marque le début de la mise en œuvre de la Solution finale à l'échelle européenne. En France, elle prend la forme d'une série d'arrestations de masse, couramment appelées « rafles », effectuées avec zèle par la police de Vichy. *Stricto sensu*, le vocable « rafle », désigne un coup de filet sans identification préalable des individus visés. Or, souligne J.-M. Berlière, les arrestations de l'été 1942 sont des arrestations « sur fiches », à la fois

collectives et individualisées, mises en œuvre à partir d'un ensemble de catégories et d'exemptions²⁶. À partir de l'été 1941 en zone dite libre, les individus désignés comme « juifs » par l'administration doivent en effet se déclarer auprès du commissariat local ou de la mairie et remplir un questionnaire relatif à l'état civil, à la profession et aux biens possédés. Début août 1942, dans la perspective de minimiser le

nombre d'individus qui pourraient échapper à la nasse, le secrétariat général à la police demande aux préfetures d'actualiser les fiches et de mettre à jour les adresses. Visant de façon systématique les juifs étrangers entrés en France après le 1^{er} janvier 1936, la machine étatique procède à des arrestations massives qui touchent dans un premier temps les groupes vivant dans les territoires sous occupation allemande (environ 13 000 personnes) puis sont étendues en août à la zone non occupée (environ 12 000 personnes²⁷). La majorité des pensionnaires des centres d'accueil - entrés

en France après 1936 et donc menacés de déportation en Allemagne - sont aussitôt cachés dans des familles d'accueil, notamment en Haute-Loire (Le Chambon-sur-Lignon). La plupart échapperont ainsi à la déportation et à la mort, sauf au Pont-de-Manne et à Rosans où les responsables de la DCA sont pris de court par la police.

Bien que la plupart des archives drômoises de la période aient été détruites, nous pouvons nous faire une idée de ce qu'ont été ces opérations de police de l'été 1942, grâce au témoignage d'anciens pensionnaires du Pont-de-Manne ou des sauveteurs comme le pasteur Fabre. Klara Moos apporte un éclairage précis sur les arrestations du 26 août 1942. Ce matin-là, à 5 heures, la gendarmerie de Saint-Jean-en-Royans se présente au centre, munie d'une liste de quarante patronymes²⁸. Après l'appel de leur nom, les personnes désignées doivent prendre place à bord d'un camion. Edith Moos, appelée, obtempère²⁹. Ensuite on appelle Lina Moos qui ne répond pas à cette injonction et demeure en retrait à côté d'Iwan, lequel ne figure pas sur la liste officielle. Le gendarme l'appelle plusieurs fois. C'est alors qu'une jeune femme au patronyme inconnu prend sa place à bord du véhicule, désireuse de rejoindre son ami dont le nom figurait sur la liste et qui se trouvait déjà dans le camion, sans savoir que cela signifiait son arrêt de mort. Le responsable du centre, Jacques-Henri Zagdoun, a bien remarqué cet échange d'identité, mais n'a rien dit. Il connaissait en effet le nom de tous les pensionnaires, mais ça lui était égal, l'essentiel étant que le nombre de personnes désignées soit respecté. Iwan et Lina Moos, parvenus à s'échapper, se rendent d'abord dans le bourg voisin de Saint-Jean-en-Royans. Ensuite, Iwan prend contact avec son neveu Georges Moos, installé à Genève depuis 1939, qui va organiser leur sauvetage. À partir du 5 septembre 1942, ceux-ci se rendent à pied à proximité de la frontière suisse, d'où un étudiant-passeur les guide vers Genève. Le pasteur Fabre organise certaines autres évasions, notamment celle d'Annie et Hans Ebbecke protégés par un voisin du centre, M. Royannet, leur ayant offert le refuge d'une huilerie désaffectée. Les réfugiés parviennent à rejoindre Genève en septembre 1942, après avoir franchi le col de la Balme à 2 191 m. d'altitude (massif du Mont Blanc) aux côtés du docteur Heinrich Mayer et d'Arthur Nagelstein³⁰.

À partir de l'été 1941 en zone dite libre, les individus désignés comme « juifs » par l'administration doivent se déclarer auprès du commissariat local ou de la mairie et remplir un questionnaire relatif à l'état civil, à la profession et aux biens possédés.

À la frontière entre Chamonix et le canton du Valais, de jeunes militaires montent la garde au col de Balme, 1943 avec pour mission d'intercepter les réfugiés juifs qui passent la frontière. Après une nuit au refuge, ils seront remis aux douaniers qui attendent plus bas dans la vallée.
Collection René Hirt



D'autres opérations policières ont été organisées dans le centre dans le courant de l'été 1942, mais également en 1943. Malheureusement, nous n'en possédons ni la chronologie, ni la relation précises. M. Bitsch, le propriétaire, qui réside dans le bâtiment de l'hôtel sera témoin de deux rafles effectuées par la Milice et au cours desquelles trois ou quatre personnes (dont madame Berthe Meyer, née Lévy, prise en août 1943, déportée à Auschwitz où elle est immédiatement exterminée) seront emmenées pour une destination inconnue³¹. Le pasteur Fabre raconte que lorsqu'il se rend au Pont-de-Manne le lendemain d'une arrestation, il retrouve des pensionnaires cachés dans les taillis. D'autres ont pu être camouflés par M. Bitsch³². Edmé Borel se souvient que la famille Früh (commerçants de Bruxelles) a trouvé refuge chez Élysée Payre, le maire de La Motte-Fanjas, commune voisine³³. Fabre accompagne certains autres pensionnaires dans le Vercors et dans le Diois, probablement grâce aux réseaux d'entraide protestante. C'est ainsi que M. Blumenfeld devient berger chez un propriétaire de Combovin. La traque des juifs s'étant considérablement intensifiée en France à l'automne 1942, l'abbé Glasberg explique que cette décision de faire entrer leurs protégés en clandestinité s'est imposée à eux : « nous ne pouvions plus espérer sauver les gens que nous avions pris en charge qu'en les disséminant sous de fausses identités. » Or le nombre de réfugiés ne cesse de croître car la population des centres se reforme sans cesse : « Tous ceux qui étaient capables de travailler étaient placés par nos soins, de préférence chez des paysans, dans de petits trous. Disons tout de suite que dans ces milieux, nous avons trouvé beaucoup de compréhension et de bienveillance (...) Les paysans étaient de façon générale très contents de nos gens, bien que peu entraînés aux divers travaux des champs, mais la bonne volonté de part et d'autre aplanissait les choses³⁴. »

Suite à des difficultés relationnelles entre le directeur du centre M. Zagdoun - qui abuse de son autorité pour brimer les pensionnaires³⁵ - et le réseau de l'Amitié chrétienne, le centre du Pont-de-Manne ferme ses portes en mai 1943. Ses pensionnaires sont disséminés dans différents lieux, certains ayant pu rejoindre le centre de Cazaubon (Gers).

Le centre du Lastic à Rosans

Genèse et fonctionnement du centre de Lastic : printemps-été 1942

Lastic, ancien préventorium pour les enfants des assurances sociales de Marseille, situé à l'écart du chef-lieu de Rosans, est inoccupé durant la guerre. Marcel Arnaud³⁶ et Jules Gueydan, deux militants catholiques gapençais qui comptent parmi les premiers résistants haut-alpins, avec lesquels Glasberg est en contact - il leur a recommandé des juifs qu'ils ont cachés à Agnielles³⁷ - lui auraient suggéré d'en faire un centre d'accueil. Dans un courrier du 20 janvier 1942, la DCA fait une demande d'autorisation de création du centre à la préfecture des Hautes-Alpes : « Cette maison serait destinée à de jeunes gens de 15 à 19 ans, qui y recevraient une éducation professionnelle complète, en vue d'un travail manuel utile à l'industrie et à l'agriculture nationales, dans un esprit de loyauté et d'amour du travail. Ils seraient dirigés par des cadres spécialisés dont la moralité est à toute épreuve³⁸. » Lastic reçoit ses premiers pensionnaires le 11 mai 1942. La mise en œuvre de cette expérience semble donner satisfaction aux fonctionnaires de Vichy, puisque dans un rapport du 29 juin, le commissaire principal de la Sûreté se montre plutôt bienveillant envers les quarante-trois pensionnaires (dont cinq filles) : « Dans l'ensemble l'impression qu'ils produisent sur la population est plutôt favorable. Ils se tiennent réservés et corrects³⁹. »

La vie quotidienne de l'établissement - placée sous la responsabilité de deux membres de l'équipe de la DCA proches de Glasberg : Ninon Haït (direction) et Théodore Bernheim (économat) - est organisée sur la base d'un règlement intérieur très rigoureux, imposé par l'administration aux centres d'accueil : papiers d'identité et cartes d'alimentation des pensionnaires retirés dès leur arrivée; appels fréquents de jour et de nuit; interdiction de quitter les limites de la commune et d'écouter la TSF; prohibition de toute discussion politique; participation à l'entretien des lieux et à la corvée de bois. Malgré ce règlement draconien, le centre offre des conditions de vie plutôt agréables à ses pensionnaires : « Le site alpestre (...) convenait particulièrement au rétablissement de la santé des jeunes, et un gros effort a été fait pour leur assurer une alimentation riche. L'OSE assura les

« Nous ne pouvions plus espérer sauver les gens que nous avions pris en charge qu'en les disséminant sous de fausses identités. »

frais d'entretien de ce centre, pendant que l'O.R.T. (Organisation Reconstruction Travail⁴⁰) y installait un excellent atelier de menuiserie. Des cours de travail du bois, de photographie, d'instruction générale et de langues y fonctionnaient⁴¹. » Les moniteurs, sept Autrichiens et un Allemand (rejoints plus tard par un autre TE) sont détachés d'un groupement de travailleurs étrangers (GTE⁴²). Dépêché sur place en avril 1942, M. Laurent, commandant du GTE des Hautes-Alpes, voit d'un très mauvais œil la présence de ces TE occupés à éman-

cipier de jeunes juifs étrangers, déplorant « ce que l'on fait pour ceux-ci alors que le nombre de nos jeunes Français qui manquent du nécessaire s'accroît tous les jours.⁴³ »

En août 1942, la préfecture des Hautes-Alpes établit une liste des « israélites étrangers à regrouper ».

Les premières semaines, les pensionnaires effectuent des travaux de réfection du bâtiment, puis une quinzaine d'entre eux vont être affectés dans les fermes alentour. Les activités agricoles n'étaient pas prévues dans le projet initial, mais pour protéger les jeunes contre tout risque de déportation, on les met, sur les conseils de Jules Gueydan, à la disposition du monde paysan. Initiative fort utile dans la mesure où tout emploi au service de l'agriculture dispense alors des réquisitions au titre de la relève des prisonniers français. Afin d'enrayer l'hémorragie des campagnes (les paysans représentent environ un tiers des prisonniers en Allemagne), une Mission de restauration paysanne est créée par Vichy, dont l'antenne pour les Hautes-Alpes est dirigée par Gueydan lui-même. Cette organisation d'aide au retour à la terre devient paradoxalement une pépinière de recrutement pour le maquis, puisqu'on y embauche des réfugiés alsaciens-lorrains puis des réfractaires au STO, sans oublier les juifs⁴⁴. S'appuyant sur l'excellent souvenir que le Service civique rural - créé en mars 1941 dans le but de pallier la main-d'œuvre masculine manquante - a laissé au sein de la population locale, Gueydan propose de faire travailler les pensionnaires du Lastic au sein des fermes voisines, en journée. Le soir, ils ont l'obligation de rentrer au centre, ce qui offre l'avantage de ne pas solliciter les agriculteurs pour la logistique. Jules Gueydan adresse au préfet un rapport qui indique que « depuis le 25 juin tous ces jeunes ont été mis à la disposition des agriculteurs de la région ». Il précise « qu'ils avaient déjà effectué 2050 heures de travail soit 200 journées au 20 juillet, et que ces contributions ont augmenté

au cours de la période des moissons, à la satisfaction des agriculteurs ». Il ajoute que « pour la saison 1943, cette main-d'œuvre sera utilisée avec un maximum de rendement d'autant que la main-d'œuvre espagnole [du GTE] risque de partir ». Il conclut en plaidant pour « le maintien des jeunes de ce centre qui constitue l'une des rares ressources stables pour l'agriculture du département⁴⁵. »

La tragédie de Rosans⁴⁶

En août 1942, la préfecture des Hautes-Alpes établit une liste des « israélites étrangers à regrouper ». Parmi les quarante-trois patronymes recensés, trente-trois sont des pensionnaires du Lastic. L'abbé Glasberg, au courant de l'imminence des rafles, va déployer une énergie considérable pour sauver ses protégés. Il se rend à Rosans, probablement le 17 août, puis, en compagnie de Jules Gueydan, il rencontre le préfet. Invoquant le haut patronage du cardinal Gerlier, ils lui demandent de rayer ces jeunes aides agricoles des listes de déportation. Le préfet convaincu accepte, mais il doit en référer au préfet de région, responsable des « opérations de regroupement des juifs étrangers ». Or, ce dernier va exiger l'application des ordres et les arrestations immédiates. Le 19 août au soir, Théo Bernheim reçoit un télégramme lui demandant de se présenter le lendemain matin à la gendarmerie d'Aspres-sur-Buëch, accompagné des neuf travailleurs étrangers adultes, pour « un déplacement de courte durée » dont l'issue ne leur est pas précisée. Trois d'entre eux trouveront un prétexte pour ne pas s'y rendre et disparaissent. À leur arrivée à Aspres, les six autres apprennent avec effroi leur départ pour Livron, d'où un convoi les conduira à Paris. Autorisés à récupérer leurs bagages au Lastic, ils parviennent à s'évader en sautant de la camionnette qui les transporte⁴⁷. Les brigades de gendarmerie de la région se lancent aussitôt à leur recherche, mais seuls deux d'entre eux seront arrêtés le lendemain à Nyons. Un autre infortuné jeune homme, échappé du camp de Rivesaltes pour rejoindre un ami au Lastic, sera lui aussi arrêté. Les autres auraient trouvé refuge dans la région grâce aux réseaux d'Arnaud et de Gueydan. M. Laurent, le zélé commandant du GTE, furieux de cet échec, va diriger un « véritable siège du centre⁴⁸ » pour prévenir toute tentative de fuite.

Le 24 août, la préfecture de région ordonne de « libérer totalement notre région de tous



Plaque
commémorative
apposée devant
la mairie
de Rosans.
Photographie
Mairie de Rosans.

les juifs étrangers⁴⁹. » Dans les Hautes-Alpes, l'ensemble des brigades de gendarmerie sont mobilisées dans la nuit du 25 au 26 août⁵⁰, à l'instar de celles de Veynes qui a la responsabilité des opérations de Rosans : « Nous soussigné, Feraud, maréchal-des-logis chef, gendarme à la résidence de Veynes [...] agissant en vertu d'une réquisition de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, en date du 25 août 1942, prescrivant en vue de leur regroupement, l'arrestation et la conduite au camp des Milles (Bouches-du-Rhône), de trente-trois israélites étrangers hébergés au centre du « Lastic », commune de Rosans (Hautes-Alpes), sous les ordres de notre commandant de section, nous nous sommes rendus sur les lieux. Après avoir pris les précautions nécessaires pour éviter toute tentative de fuite, accompagnés du surveillant du Centre d'hébergement, nous avons pénétré dans l'établissement qui abritait les intéressés. Nous avons alors procédé à l'appel de ceux-ci et à la vérification de leur identité, puis leur avons notifié les mesures administratives les concernant⁵¹. » Après avoir été appelés, Rudolphe Appel, Jacques Bojm, Hans Burghardt, Carl Doeblin, Wilhem Doeblin, Hanny Elter, Anneliese Fruh, Hans Hahn, Jacques Joseph, Robert Kohn, Werner Kaufmann, Walter Kosterich, Raphaël Lewin, Helmuth Levy, Alfred

Lorch, Kurt Lowenstein, Markus Hendler, Ernst Neumark, Hans Oppenheimer, Edith Rosenbluth, Bernard Rothschild, Joseph Rothschild, Karl Rothschild, Pincas Scharf, Arthur Schnierer, Max Sternbach, Alfred Suss, Régina Tajer, Manfred Weil, Erwin Weiler, Wilhelm Weiner, Annerose Wolf et Arno Weil, prennent place à bord d'un autocar réquisitionné de la compagnie Pellegrin et sont transportés sous escorte de dix gendarmes au camp des Milles. Le 2 septembre, dix-sept d'entre eux sont conduits à Drancy puis déportés en camp d'extermination. Cinq jeunes ayant de la famille à Rivesaltes y sont d'abord transférés, puis déportés, via Drancy, le 11 septembre. Seuls onze de ces jeunes parviendront à échapper à la déportation. Deux pensionnaires (Robert Kohn et Raphaël Lewin), ainsi qu'un seul des travailleurs étrangers déportés parmi les neuf affectés au Lastic survivront à cette épreuve⁵².

En octobre 1942, Lastic n'héberge plus officiellement que trois réfugiés : un Espagnol, un Polonais catholique et un Tchèque protestant⁵³. Dans les semaines qui vont suivre, d'autres jeunes Espagnols y seront placés ponctuellement, sous la tutelle des Quakers⁵⁴.

Le sauvetage d'enfants juifs entre Lyon, la Drôme et Rosans

Les déportations de l'été 1942 rendent caduques les méthodes de la DCA, jusque-là soumises au contrôle de l'autorité de Vichy. Elles signifient un durcissement de la répression et vont contraindre cette organisation à opter pour l'illégalité, afin de rendre ses protégés « invisibles⁵⁵ ». On dote les anciens pensionnaires d'identités d'emprunt - nombre de faux papiers sont réalisés de main de maître par David Donoff - en organisant des caches

Pour sauver les rescapés de cette première vague d'arrestations, l'équipe Glasberg procède à un grand brassage de la population des centres, déplaçant de l'un à l'autre ceux qui étaient recherchés par la police en vue de leur déportation.

chez des particuliers, mais aussi en multipliant les passages de frontière. Pour sauver les rescapés de cette première vague d'arrestations, l'équipe Glasberg procède à un grand brassage de la population des centres, déplaçant de l'un à l'autre ceux qui étaient recherchés par la police en vue de leur déportation.

Donoff assure la liaison entre l'AC et les réfugiés dispersés en leur apportant le nécessaire vital et un indispensable soutien psychologique.

L'occupation allemande de la zone sud à partir du 11 novembre 1942, contraint l'abbé Glasberg, recherché par la Gestapo, à entrer en clandestinité dans le Gers. Il devient sous le pseudonyme d'Élie Corvin, curé de la paroisse de L'Honor-de-Cos, grâce à la bienveillance de M^{gr} Théas, évêque de Montauban. Le 20 décembre 1942 à Grenoble, la DCA transfère par contrat la responsabilité de l'ensemble de ses maisons à l'Amitié chrétienne qui, dans un premier temps, s'acquitte minutieusement de sa tâche. L'arrestation de ses dirigeants, le père Pierre Chaillet et Jean-Marie Soutou (qui ne devront leur libération qu'à l'action de Gerlier) décapite le mouvement qui se trouve désormais dans les mains d'individus épris de légalisme vichyssois.

Entre novembre 1942 et juin 1944, Lastic accueille clandestinement, sous la responsabilité de Mme Fischbacher mandatée par l'Amitié chrétienne, de nombreux enfants juifs. Cette expérience est décrite par Paul Chauvat, moniteur scout de France de l'Allier, ayant œuvré à Rosans durant toute cette période : « Quand on m'envoyait à Grenoble ou à Valence récupérer des enfants à cacher, cela se faisait en bout de quai et je n'avais pratiquement aucun contact avec la personne qui

les avait emmenés jusque-là [...]. Il en arrivait toujours et le nombre de places disponibles diminuait. Nous étions à saturation et ne pouvions tous les accepter. Alors mon rôle consista à me rendre dans les fermes - de préférence isolées - et à tenter de les placer. Bien sûr, pour ce faire, j'omettais d'indiquer leur origine. Je dois dire que l'accueil que je reçus était toujours très bon⁵⁶. » Au village, quelques personnalités s'impliquent également dans le sauvetage, notamment le curé de la paroisse, l'abbé Bicais, qui délivre de faux certificats de baptême aux jeunes, et le brigadier de gendarmerie Morin qui, avant de rejoindre le maquis Morvan, transmet nombre d'informations précieuses aux responsables du Lastic concernant les opérations de police. Des particuliers enfin, comme Raymond Hugues, hébergent les enfants en surnombre dans le centre. Ce dernier est honoré du titre de Juste parmi les nations⁵⁷ pour avoir protégé Menahem Frenkel, connu localement sous la fausse identité de Marcel Faure. Au sortir d'un séjour à Gurs, la famille Frenkel, de nationalité polonaise, vivait en résidence forcée à Montélimar. Après l'arrestation de leur père, Menahem et sa sœur Myriam, en compagnie de leur mère malade, sont conduits par les forces de l'ordre au centre de triage de Vénissieux en août 1942. Menahem et Myriam vont faire partie des cent huit enfants évacués clandestinement de ce camp de transit entre le 26 et le 29 août⁵⁸. Bien que nous manquions d'informations précises quant au calendrier des déplacements organisés d'un lieu de sauvetage à l'autre par l'Amitié chrétienne et l'OSE entre Lyon et la Drôme, nous savons qu'une dizaine de ces enfants rejoignent le château de Sallmard à Peyrins⁵⁹. Après avoir effectué un long séjour dans ce haut lieu du sauvetage (qui accueille entre cent-vingt et cent-quarante enfants) dirigé par Germaine Chesneau⁶⁰, certains d'entre eux sont dirigés vers Rosans à l'automne 1943, où ils vont passer la fin de la guerre à l'abri de leurs foyers d'adoption.

Le 7 décembre 1944, l'abbé Glasberg, Nina Gourfinkel et Ninon Haït, transforment la DCA en Service des Étrangers, afin de secourir les rescapés des camps nazis. Cet organisme devient en 1946, le Centre d'orientation social des étrangers (COSE) pour accueillir des réfugiés dans des conditions décentes⁶¹. En 1971, Glasberg fonde l'association France Terre d'Asile, au sein de laquelle il va demeurer actif jusqu'à sa mort en 1981.

■ NOTES

- 1 LEWIS (Mary D.), *Les frontières de la République. Immigration et limites de l'universalisme en France, 1918-1940*, Marseille, Agone, 2010.
- 2 SCHOR (Ralph), *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- 3 CARON (Vicki), *L'asile incertain : les réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008.
- 4 NOIRIEL (Gérard), *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999.
- 5 BRUTTMANN (Tal), *Au Bureau des affaires juives. L'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, Paris, La Découverte, 2006.
- 6 PESCHANSKI (Denis), *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.
- 7 MAURAN (Hervé), GIRAUDIER (Vincent), SAUVAGEON (Jean), SERRE (Robert), *Des Indésirables. Les camps de travail et d'internement durant la Seconde Guerre mondiale dans l'Ardèche et la Drôme*, Valence, Peuple Libre/Notre Temps, 1999.
- 8 JOLY (Laurent), *Vichy dans la « Solution finale ». Histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, Grasset, 2006.
- 9 COMTE (Bernard), « Conscience catholique et persécution antisémite : l'engagement de théologiens lyonnais en 1941-1942 », *Annales ESC*, vol. 48/3, 1993, p. 639.
- 10 SORREL (Christian), « Alexandre Glasberg (1902-1981). Prêtre, résistant, militant », *Chrétiens et Sociétés, Documents et Mémoires*, n° 19, Lyon, 2013.
- 11 Patriote éprouvé par la défaite, il admire le maréchal Pétain, mais condamne cependant le racisme et l'antisémitisme. GEORGES (Olivier), *Pierre-Marie Gerlier, le cardinal militant, 1880-1965*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014.
- 12 Œuvre de bienfaisance créée par des juifs français en 1938.
- 13 CABANEL (Patrick), *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 136.
- 14 Président de la Fédération protestante de France installé à Nîmes en 1940.
- 15 Le « Comité de coordination des associations travaillant en faveur des internés et réfugiés étrangers en France », créé le 20 novembre 1940 à Nîmes, tente de résoudre la question des camps d'internement. Cf. Lucienne CHIBRAC, *Assistance et secours auprès des étrangers*, thèse d'histoire contemporaine, université Lyon 2, 2004, p. 169.
- 16 AN, 72 AJ 73, dossier n° 6/21, témoignage de l'abbé Glasberg, recueilli par Louis Lecorvaisier et Henri Michel, 16 août 1946-5 février 1947. Cf. abbé GLASBERG, « De l'assistance à la Résistance », *Prémices et essor de la Résistance : Edmond Michelet*, colloque d'Aubazine, Brive la Gaillarde, octobre 1980, Paris, éditions SOS, 1983, p. 91.
- 17 Archives du Centre de documentation juive contemporaine, CCXVII-41a_001, abbé Glasberg, *Rapport concernant l'activité de la DCA (1941-1944) du 15/09/1944*, p. 1.
- 18 *Ibid.*, p. 2.
- 19 *Ibid.*, p. 2.
- 20 Ninon Haït fait la connaissance de Glasberg à Lyon et rejoint la DCA. Internée volontaire au camp de Gurs, elle fait évader de jeunes détenus pouvant rejoindre les forces alliées, puis des enfants. Ultérieurement elle est nommée responsable de la Sixième (branche clandestine des EIF) pour l'Auvergne.
- 21 CHIBRAC (Lucienne), « À l'origine d'une politique sociale de l'accueil des étrangers : le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), 1920-2004 », *Institutions et immigration. Approches locales et nationale. XIX^e-XX^e siècles, Revue drômoise*, n° 534, déc. 2009, p. 56-63.
- 22 HANUS (Philippe), « Le Pont de Manne en Royans », *Vercors des mille chemins. Figures de l'étranger en temps de guerre*, dir. Ph. HANUS et L. TEULIÈRES, Rochechinard, Un comptoir d'éditions, 2013, p. 145-155.
- 23 ADD, 132 J 17, fonds Vincent-Baume. Camp de réfugiés de Pont-de-Manne.
- 24 FABRE (Émile-C.), « Le Pont-de-Manne en Royans », *Les clandestins de Dieu, CIMADE 1939-1945*, Paris, Labor et Fides, 1989, p. 154.
- 25 Moos (Klara), *Gedenkbuch für die Karlsruher Juden*, site internet des Archives de Karlsruhe comportant une notice biographique des victimes juives de la ville : <http://my.informedia.de/>
- 26 BERLIÈRE (Jean-Marc), « Mémoires en souffrance : rafles et répression antisémites dans la police parisienne (1942-44) », *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, dir. J.-M. BERLIÈRE et R. LÉVY, Paris, éditions du Nouveau Monde, 2010, p. 88.
- 27 KLARSFELD (Serge), *Le calendrier de la persécution des juifs de France, 1940-44*, FFDJF, Paris, 2001, p. 983.
- 28 Moos (Klara) : <http://my.informedia.de/>
- 29 Elle sera transférée de Drancy à Auschwitz le 2 septembre 1942 (convoi n° 27). Cf. EGGERS (Christian), « L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy », *Revue d'histoire de la Shoah*, janv.-avr. 1995, p. 7-75.
- 30 GERDES (Uta), *Ökumenische Solidarität mit christlichen und jüdischen Verfolgten. Die CIMADE in Vichy Frankreich, 1940-1944*, Göttingen, Vandenhoeck-Ruprecht, 2005, p. 284.
- 31 SERRE (Robert), *De la Drôme aux camps de la mort, Les déportés politiques, résistants, otages, juifs, nés, résidant ou arrêtés dans la Drôme, 1940-1945*, Valence, Éditions Peuple libre/Notre Temps, 2006, p. 96.
- 32 FABRE (Émile-C.), « Le Pont de Manne... », *art. cit.*, p. 160-161.
- 33 Entretien avec l'auteur, mai 2012.
- 34 GLASBERG (abbé), *Rapport concernant l'activité de la DCA...*, *op. cit.*, p. 6.
- 35 *Ibid.*, p. 7.
- 36 Il réunit dans son hôtel de Saint-Léger-les-Mélèzes des intellectuels progressistes dès 1935. C'est également dans ce lieu que de très nombreuses décisions ont été prises concernant l'action de la Résistance dans les Hautes-Alpes.
- 37 Village du Buëch abandonné en 1940, où M. Arnaud et J. Gueydan cachent des juifs, des Espagnols, ainsi que des réfractaires au STO.
- 38 AD Hautes-Alpes, 30 W 782/1, courrier de la DCA au préfet du 20/01/1942.
- 39 ADHA, 30 W 782/1, rapport du commissaire principal de la sûreté au préfet du 29/06/1942.
- 40 Œuvre philanthropique créée à la fin du XIX^e siècle pour les juifs déshérités. Pendant la guerre l'ORT s'occupe du reclassement des réfugiés juifs victimes du nazisme, en créant des centres de formation.
- 41 GLASBERG (abbé), *Rapport concernant l'activité de la DCA (1941-44)*, *op. cit.*, p. 4.
- 42 La « loi sur la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale » du 27 septembre 1940, qui s'appuie sur le décret du 12 avril 1939 relatif à la création des CTE (compagnies de travailleurs étrangers), crée les groupes de travailleurs étrangers (GTE).
- 43 ADHA, 30 W 782/1, rapport du commandant du groupe départemental des TE des Hautes-Alpes du 29/04/1942.
- 44 PELLEGRIN (Jean-Pierre), *Résistants dans les pays du Buëch*, Gap, Association de sauvegarde des pays du Buëch et des Baronnies, 2012.
- 45 ADHA, 30 W 782/1, rapport du délégué départemental de la Mission de restauration paysanne sur l'activité du centre de Lastic du 17/08/1942.
- 46 KLARSFELD (Serge), *Une tragédie juive à Rosans (Hautes-Alpes). La liquidation du Centre de Lastic par la police de Vichy le 26 août 1942*, Paris, AFFDJF, 1999.
- 47 ADHA, 370 W 15 043/1, P. V. de gendarmerie, brigade d'Aspres-sur-Buëch du 24/08/1942. Évasion au cours d'un transfèrement de neuf israélites accompagnés par un surveillant du 78^e GTE d'Aspres.

- 48 GLASBERG (abbé), *Rapport concernant l'activité de la DCA...*, *op. cit.*, p. 5
- 49 ADHA, 370 W 15 043/1, préfecture régionale de Marseille, ordre de regroupement des israélites étranger du 24/08/1942.
- 50 BOULET (François), « Préfets et gendarmes français face aux réfugiés dans les Alpes, 1940-1944. Répression et protection », *Le refuge et le piège : les juifs dans les Alpes (1938-1945)*, dir. J.-W. DEREYMEZ, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 67-94.
- 51 ADHA, 30 W 782/1, brigade de gendarmerie de Veynes, procès verbal de l'opération de regroupement du 26/08/1942.
- 52 KLARSFELD (Serge), *La tragédie de Rosans...*, *op. cit.*, p. 58.
- 53 ADHA, 30 W 782/1, renseignements concernant le Lastic au 14/10/1942.
- 54 GLASBERG (abbé), *Rapport concernant l'activité de la DCA...*, *op. cit.*, p. 5.
- 55 Cf. le témoignage d'Ady Steg, *Remise de la médaille des Justes à l'abbé Glasberg par Yad Vashem*, document dactylographié, Lyon, 5 mai 2004, p. 14.
- 56 CHAUVAT (Paul), *Les clefs de ma vie. Mémoires*, Moulins, Pottier, 1997, p. 21-22.
- 57 BIESSE (Cyndi), *Les Justes parmi les nations de la Région Rhône-Alpes : étude prosopographique*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Lyon 3, 2015.
- 58 PERTHUIS (Valérie), *Le sauvetage des enfants juifs du camp de Vénissieux, août 1942*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 2002.
- FHAL-ALTAR (Sylvie), *Être juif à Lyon, de l'avant guerre à la Libération*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Lyon 2, 2016.
- 59 *Ibid.*, p. 121.
- 60 BERTRAND (Danielle), SAUVAGEON (Jean), VINAY (Jacki), *Germaine Chesneau. Une grande dame*, ANACR, comité de Bourg de Péage, 2016.
- 61 GLASBERG (abbé), *À la recherche d'une patrie. La France devant l'immigration*, Paris, Centre social d'orientation des étrangers, 1946.